

Version au 06-04-2017

Parcours Professionnels Carrières et Rémunération

- Amélioration de la rémunération**
- Déroulement de carrière**
- Évaluation**
- Accompagnement**

Mesures mises en œuvre de 2017 jusqu'en 2023

- Revalorisation des grilles (01-01-17 au 01-01-20)
- Remplacement des grand choix, choix et ancienneté par cadence unique (01-09-17)
- Deux possibilités d'accélération de carrière (01-09-17)
- Augmentation du passage à la Hors Classe
- Classe exceptionnelle pour les HC des PE, CERT, PEPS, PLP et Agrégés (01-09-17)

Objectif au 01-09-23 : 10% des effectifs du corps

Amélioration des grilles de salaire



Augmentation des indices pour les grilles :

Instituteurs, PE, Certifiés, PEPS, PLP, Bi-admissibles, Agrégés, AECE, PEGC-CEEPS

Au 1^{er} janvier : 2017, 2018, 2019

N.B. : Les MA ne sont concernés ni par l'amélioration des grilles, ni par les rendez-vous de carrière

Grilles : 1^{er} Grade - CN

PE, CERT, PEPS, PLP: 2016 - 2017

Ech.	Gd. Ch	Choix	Anc.	Ind. 2016	Ind. 01/17	Gain 01/17	Gain 02/17	Gain 09/17	Durée 09/17
1			3 mois	349	353	4,71 €	9,75 €	140,58 €	1 an
2			9 mois	376	383	18,69 €	10,70 €	248,36 €	1 an
3			1 an	432	440	23,34 €	12,30 €	- €	2 ans
4	2 ans		2 a 6 m	445	453	23,34 €	12,66 €	- €	2 ans
5	2 a 6 m	3 ans	3 a 6 m	458	466	23,34 €	13,02 €	- €	2 a 6 m
6	2 a 6 m	3 ans	3 a 6 m	467	478	37,32 €	13,36 €	- €	3 ans
7	2 a 6 m	3 ans	3 a 6 m	495	506	37,32 €	14,14 €	- €	3 ans
8	2 a 6 m	4 ans	4 a 6 m	531	542	37,32 €	15,15 €	- €	3 a 6 m
9	3 ans	4 ans	5 ans	567	578	37,32 €	16,16 €	- €	4 ans
10	3 ans	4 a 6 m	5 a 6 m	612	620	23,34 €	17,33 €	- €	4 ans
11	illimité	illimité	illimité	658	664	14,03 €	18,56 €	- €	illimité

En rouge : Les échelons avec accélération de carrière possible (2 × 1 an)

Grilles : 1^{er} Grade - CN

PE, CERT, PEPS, PLP: 2017 - 2019

Ech.	Durée 09/17	Ind. 01/18	Gain 01/18	Ind. 01/19	Gain 01/19
1	1 an	388	4,69€	390	9,37 €
2	1 an	441	4,69€	441	0 €
3	2 ans	445	4,69€	448	14,06 €
4	2 ans	458	4,69€	461	14,06 €
5	2 a 6 m	471	4,69€	476	23,43 €
6	3 ans	483	4,69€	492	42,17 €
7	3 ans	511	4,69€	519	37,49 €
8	3 a 6 m	547	4,69€	557	46,86 €
9	4 ans	583	4,69€	590	32,80 €
10	4 ans	625	4,69€	629	18,74 €
11	illimité	669	4,69 €	673	18,74 €

En rouge : Les échelons avec accélération de carrière possible (2 × 1 an)

Grilles : AE, CE

2016 - 2017

Ech.	Gd. Ch	Choix	Anc.	Ind. 2016	Ind. 01/17	Gain 01/17	Gain 02/17	Durée 09/17
1			1 an	321	327	14,03 €	9,14 €	1 an
2	1 an		1 a 6 m	339	345	14,03 €	9,64 €	1 an
3	1 an		1 a 6 m	360	366	14,03 €	10,23 €	1 an
4	2 ans		2 a 6 m	376	382	14,03 €	10,68 €	2 ans
5	2 a 6 m	3 ans	3 a 6 m	394	400	14,03 €	11,18 €	3 ans
6	2 a 6 m	3 ans	3 a 6 m	415	423	23,34 €	11,82 €	3 ans
7	2 a 6 m	3 ans	3 a 6 m	434	442	23,34 €	12,35 €	3 ans
8	2 a 6 m	3 a 6 m	4 ans	458	466	23,34 €	13,02 €	3 a 6 m
9	2 a 6 m	3 a 6 m	4 a 6 m	482	492	32,66 €	13,75 €	3 a 6 m
10	2 a 6 m	3 a 6 m	4 a 6 m	511	521	32,66 €	14,56 €	4 a 6 m
11	illimité	illimité	illimité	540	550	32,66 €	15,37 €	illimité

En rouge : Les échelons avec accélération de carrière possible (2 × 1 an)

Grilles : AE, CE: 2017 - 2019

Ech.	Durée 09/17	Ind. 01/18	Gain 01/18	Ind. 01/19	Gain 01/19
1	1 an	332	4,69€	332	0 €
2	1 an	350	4,69€	350	0 €
3	1 an	371	4,69€	371	0 €
4	2 ans	387	4,69€	387	0 €
5	3 ans	405	4,69€	405	0 €
6	3 ans	428	4,69€	431	14,06 €
7	3 ans	447	4,69€	450	14,06 €
8	3 a 6 m	471	4,69€	476	23,43 €
9	3 a 6 m	497	4,69€	506	32,80 €
10	4 a 6 m	526	4,69€	537	51,55 €
11	illimité	555	4,69 €	560	23,43 €

En rouge : Les échelons avec accélération de carrière possible (2 × 1 an)

Grilles : 1^{er} Grade - CN

Bi-admissibles: 2016 - 2017

Ech.	Gd. Ch	Choix	Anc.	Ind. 2016	Ind. 01/17	Gain 01/17	Gain 02/17	Durée 09/17
1			3 mois	366	370	4,71 €	10,34 €	1 an
2			9 mois	400	407	18,69 €	11,38 €	1 an
3			1 an	436	444	23,34 €	12,41 €	2 ans
4	2 ans		2 a 6 m	457	465	23,34 €	13,00 €	2 ans
5	2 a 6 m	3 ans	3 a 6 m	483	491	23,34 €	13,72 €	2 a 6 m
6	2 a 6 m	3 ans	3 a 6 m	500	511	37,32 €	14,28 €	3 ans
7	2 a 6 m	3 ans	3 a 6 m	527	538	37,32 €	15,04 €	3 ans
8	2 a 6 m	4 ans	4 a 6 m	567	578	37,32 €	16,16 €	3 a 6 m
9	3 ans	4 ans	5 ans	612	623	37,32 €	17,41 €	4 ans
10	3 ans	4 a 6 m	5 a 6 m	658	666	23,34 €	18,61 €	4 ans
11	illimité	illimité	illimité	688	694	14,03 €	19,40 €	illimité

En rouge : Les échelons avec accélération de carrière possible (2 × 1 an)

Grilles : 1^{er} Grade - CN

Bi-admissibles : 2017 - 2019

Ech.	Durée 09/17	Ind. 09/17	Gain 09/17	Ind. 01/18	Gain 01/18	Ind. 01/19	Gain 01/19
1							
2	1 an	440	18,74€	445	4,69€	445	0 €
3	2 ans	444	0 €	449	4,69€	452	14,06 €
4	2 ans	465	0 €	470	4,69€	473	14,06 €
5	2 a 6 m	491	0 €	496	4,69€	501	23,43 €
6	3 ans	511	0 €	516	4,69€	525	42,17 €
7	3 ans	538	0 €	543	4,69€	551	37,49 €
8	3 a 6 m	578	0 €	583	4,69€	593	46,86 €
9	4 ans	623	0 €	628	4,69€	635	32,80 €
10	4 ans	666	0 €	671	4,69€	675	18,74 €
11	illimité	694	0 €	699	4,69 €	703	18,74 €

En rouge : Les échelons avec accélération de carrière possible (2 × 1 an)

Grilles : 1^{er} Grade - CN

Agrégés: 2016 - 2017

Ech.	Gd. Ch	Choix	Anc.	Ind. 2016	Ind. 01/17	Gain 01/17	Gain 02/17	Gain 09/17	Durée 09/17
1			3 mois	379	383	4,71 €	10,70 €	281,16 €	1 an
2			9 mois	436	443	18,69 €	12,38 €	234,30 €	1 an
3			1 an	489	497	23,34 €	13,89 €	- €	2 ans
4	2 ans		2 a 6 m	526	534	23,34 €	14,93 €	- €	2 ans
5	2 a 6 m	3 ans	3 a 6 m	561	569	23,34 €	15,90 €	- €	2 a 6 m
6	2 a 6 m	3 ans	3 a 6 m	593	604	37,32 €	16,88 €	- €	3 ans
7	2 a 6 m	3 ans	3 a 6 m	635	646	37,32 €	18,06 €	- €	3 ans
8	2 a 6 m	4 ans	4 a 6 m	684	695	37,32 €	19,43 €	- €	3 a 6 m
9	3 ans	4 ans	5 ans	734	745	37,32 €	20,82 €	- €	4 ans
10	3 ans	4 a 6 m	5 a 6 m	783	791	23,34 €	22,11 €	- €	4 ans
11	illimité	illimité	illimité	821	825	4,71 €	23,06 €	- €	illimité

En rouge : Les échelons avec accélération de carrière possible (2 × 1 an)

Grilles : 1^{er} Grade - CN

Agrégés: 2017 - 2019

Ech.	Durée 09/17	Ind. 01/18	Gain 01/18	Ind. 01/19	Gain 01/19
1	1 an	448	4,69€	450	9,37 €
2	1 an	498	4,69€	498	0 €
3	2 ans	502	4,69€	513	51,55 €
4	2 ans	539	4,69€	542	14,06 €
5	2 a 6 m	574	4,69€	579	23,43 €
6	3 ans	609	4,69€	618	42,17 €
7	3 ans	651	4,69€	659	37,49 €
8	3 a 6 m	700	4,69€	710	46,86 €
9	4 ans	750	4,69€	757	32,80 €
10	4 ans	796	4,69€	800	18,74 €
11	illimité	830	4,69 €	830	0 €

En rouge : Les échelons avec accélération de carrière possible (2 × 1 an)

Intégration de la hors classe



dans le déroulement normal de carrière
suite aux rendez-vous de carrière programmés.

Suppression des notes **administrative et pédagogique**

remplacées par 4 rendez-vous de carrière

Les dernières notes seront conservées

à titre transitoire

l'année prochaine pour les accélérations de carrière et

quelques années pour l'accès à la HC

1^{er} et 2^{ème} rendez-vous de carrière

⊙ Lors du 1^{er} grade (classe normale)

La deuxième année des échelons 6 et 8

→ 30% bénéficieront d'une accélération de carrière d'une année (soit 2 fois dans la CN).

3^{ème} rendez-vous de carrière

⊙ En fin de 1^{er} grade (classe normale)

➔ Possibilité d'accès à la Hors classe (2^{ème} grade)

à partir de 2 ans dans le 9^{ème} échelon

Grilles : 2^{ème} Grade - HC
PE, CERT, PEPS, PLP: 2016 - 2020

[illegible]

Grilles : 2^{ème} Grade - HC

Agrégés: 2016 - 2020

Ech.	Anc.	Ind. 2016	Ind. 01/17	Gain 01/17	Gain 02/17	Durée 09/17	Ind. 01/18	Ind. 01/19	Ech.	Ind. 01/20
1	2 a 6 m	658	679	83,90 €	18,98 €					
2	2 a 6 m	696	706	32,66 €	19,73 €					
3	2 a 6 m	734	745	37,32 €	20,82 €	2 ans	749	757	1	757
4	2 a 6 m	783	791	23,34 €	22,11 €	2 ans	796	800	2	800
5	4 ans	821	825	4,7123	23,06 €	3 ans	830	830	3	830
A1	1 an	881	885	4,7123	24,74 €	1 an	890	890	HEA'1	890
A2	1 an	916	920	4,7123	25,71 €	1 an	925	925	HEA'2	925
A3	illimité	963	967	4,7123	27,03 €	illimité	972	972	HEA'3	972

4^{ème} rendez-vous de carrière

⊙ Lors de la Hors classe

➔ Possibilité d'accès à la Classe Exceptionnelle (3^{ème} grade)

à partir du 3^{ème} échelon des Hors classe

Grilles : 3^{ème} Grade - Classe Exceptionnelle

PE, CERT, PEPS, PLP à partir de 09/2017

Ech.	Durée 09/17	Ind. 09/17	Salaire brut
1	2 ans	695	3 256,79 €
2	2 ans	735	3 444,23 €
3	2 a 6 m	775	3 631,67 €
4	3 ans	830	3 889,40 €
HEA'1	1 an	890	4 170,56 €
HEA'2	1 an	925	4 334,57 €
HEA'3	1 an	972	4 554,82 €

**80 % au titre
des
FONCTIONS**
*(Exercées
pendant 8 ans)*

**20 % au titre
du
PARCOURS**
*(Dernier échelon
du 2^{ème} grade)*

Grilles : 3^{ème} Grade - Classe Exceptionnelle

Agrégés à partir de 09/2017

Ech	Durée 09/17	Ind. 09/17	Salaire brut
1	2 a 6 m	830	3 889,40 €
HEA'1	1 an	890	4 170,56 €
HEA'2	1 an	925	4 334,57 €
HEA'3	1 an	972	4 554,82 €
HEB1	1 an	972	4 554,82 €
HEB2	1 an	1013	4 746,94 €
HEB3	1 an	1067	4 999,99 €

**80 % au titre
des
FONCTIONS**
*(Exercées
pendant 8 ans)*

**20 % au titre
du
PARCOURS**
*(Dernier échelon
du 2^{ème} grade)*

3^{ème} Grade - Classe Exceptionnelle : **FONCTIONS RETENUES**

- Éducation prioritaire (**esprit de la réforme**)
- Enseignant exerçant en totalité en post-BAC
 - Directeurs d'école (**demande Spelc retenue**)
- Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (Ex. Chef des Travaux)
- Enseignant exerçant des fonctions comparables à celle de maître formateur (**demande Spelc retenue**)
 - Enseignant référent handicap (**demande Spelc retenue**)
- Enseignant exerçant des fonctions analogues à celles de directeur départemental ou régional de l'UNSS (**demande Spelc retenue**)

Évaluation

- L'évaluation sera initiée à des moments précis de la carrière.
 - L'enseignant sera informé de cette évaluation l'année précédant le rendez-vous de carrière.
Il recevra un support d'évaluation afin de préparer son bilan professionnel qu'il pourra transmettre à l'inspecteur et au chef d'établissement bien avant le rendez-vous de carrière.
- À l'issue de l'inspection, l'évaluation sera conduite par l'inspecteur et par le chef d'établissement.

Évaluation

Il est fortement conseillé de renseigner son CV sur I-Professionnel afin de préparer le document de référence.

I-Professionnel - Votre assistant Carrière

Votre Courrier

Votre Dossier

Vos Perspectives

Votre CV

Diplômes et titres	Formations et compétences	Activités professionnelles	Activités personnelles	Distinctions honorifiques	Editez votre CV
Type	Spécialité	Libellé	Année	Organisme	Enregistré
 Diplôme universitaire			1986		
 Diplôme universitaire			1985		

Compte-Rendu d'évaluation professionnelle des enseignants

À l'issue de l'inspection et suite à l'entretien :
Inspecteur - Enseignants

Remarque : La grille des documentalistes n'est pas encore finalisée, ni celle des enseignants déchargés pour d'autres fonctions que l'enseignement.

Critères : Inspecteur

En référence aux compétences décrites dans le BO du 25-01-2013



Niveau d'expertise	A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent
Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique (P1)				
Utiliser un langage clair et adapté et intégrer dans son activité la maîtrise de la langue écrite et orale par les élèves (7 et P2)				
Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves (3 , 4 et P3)				
Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves (P4)				
Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves (P5)				

Critères : Chef d'établissement

En référence aux compétences décrites dans le BO du 25-01-2013



Niveau d'expertise	A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent
Coopérer au sein d'une équipe (10)				
Contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école/l'établissement (11 , 12 et 13)				
Installer et maintenir un climat propice aux apprentissages (P4)				

Critères : Inspecteur + chef d'établissement

En référence aux compétences décrites dans le BO du 25-01-2013



Niveau d'expertise	A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent
Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques (1 , 2 , 6)				
Accompagner les élèves dans leur parcours de formation (5)				
S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel (14)				

Appréciations générales des évaluateurs et observations de l'enseignant



L'appréciation générale portée par chacun des évaluateurs fait l'objet d'un échange préalable entre eux.

1- Appréciation littérale de l'inspecteur *(10 lignes)*

2- Appréciation littérale du chef d'établissement *(10 lignes)*

Observations de l'agent

10 lignes maximum

Appréciation finale de l'autorité académique

A renseigner par l'autorité académique

A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent

L'ensemble des éléments précédents est communiqué à l'agent

L'enseignant peut contester cette appréciation finale.

Avis de l'autorité académique sur un avancement accéléré

*Après avis de la CCM (CCMA, CCMD ou CCMI) concernée, l'administration attribuera une accélération de carrière à **30 % des enseignants concernés**.*

Résumé du calendrier

- 01-01-17 • Augmentation des indices des grilles actuelles
sauf MA mais avec conversion prime de 3 points**
- 01-02-17 • Augmentation de la valeur du point d'indice +0,6 %**
- 01-09-17 • Reclassement dans les nouvelles grilles (sauf MA)**
 - Plus de nouvelles notes**
 - Mise en place des rendez-vous de carrière**
 - Avancement à cadence unique mais avec deux réductions d'ancienneté possibles**
 - Création du 3^{ème} grade : Classe exceptionnelle**
- 01-01-18 • Conversion Prime de 4 points : Gain d'un point**
- 01-01-19 • Solde de la revalorisation indiciaire**
- 01-01-20 • Création d'un nouvel échelon dans le 2^{ème} grade (HC)**

PPCR : Ce qui est finalisé

Le processus à l'usage des enseignants.

La grille d'évaluation des enseignants.

**Le document d'appui au rendez-vous professionnel
ou bilan professionnel ou document de référence**

**L'accompagnement des enseignants dans leur
pratique pédagogique.**

PPCR : Ce qui est bien avancé

La gestion de la période transitoire.

Les décrets et circulaires d'application.

PPCR : Ce qui reste à élaborer

Les guides à l'usage des inspecteurs et des chefs d'établissement.

Les formations conjointes inspecteurs - chefs d'établissement.

Merci de votre attention



Description des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

BOEN du 25 juillet 2013

1. Faire partager les valeurs de la République

- Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations.
- Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.

 [Retour](#)

2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

- Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'École, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens.
- Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'École et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels d'éducation.

 [Retour](#)

3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage

- Connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.
- Connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche.
- Tenir compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'enseignement et de l'action éducative.

[Retour](#)

4. Prendre en compte la diversité des élèves

- Adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves.
- Travailler avec les personnes ressources en vue de la mise en œuvre du «projet personnalisé de scolarisation» des élèves en situation de handicap.
- Déceler les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles.

[Retour](#)

5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation

- Participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif.
- Contribuer à la maîtrise par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- Participer aux travaux de différents conseils (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil de classe, conseil pédagogique, etc.), en contribuant notamment à la réflexion sur la coordination des enseignements et des actions éducatives.
- Participer à la conception et à l'animation, au sein d'une équipe pluri-professionnelle, des séquences pédagogiques et éducatives permettant aux élèves de construire leur projet de formation et leur orientation.

 [Retour](#)

6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

- Accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés.
- Éviter toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative.
- Apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle.
- Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.
- Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination, ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance.
- Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution.
- Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage.
- Respecter la confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles.

7. Maîtriser la langue française à des fins de communication

- Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle.
- Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves.

 [Retour](#)

8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier

- Maîtriser au moins une langue vivante étrangère au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.
- Participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves.

9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

- Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs.
- Aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative.
- Participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet.
- Utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former.

10. Coopérer au sein d'une équipe

- Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives.
- Collaborer à la définition des objectifs et à leur évaluation.
- Participer à la conception et à la mise en œuvre de projets collectifs, notamment, en coopération avec les psychologues scolaires ou les conseillers d'orientation psychologues, le parcours d'information et d'orientation proposé à tous les élèves.

 [Retour](#)

11. Contribuer à l'action de la communauté éducative

- Savoir conduire un entretien, animer une réunion et pratiquer une médiation en utilisant un langage clair et adapté à la situation.
- Prendre part à l'élaboration du projet d'école ou d'établissement et à sa mise en œuvre.
- Prendre en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs.
- Coordonner ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative.

Retour

12. Coopérer avec les parents d'élèves

- Œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents.
- Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel.
- Entretenir un dialogue constructif avec les représentants des parents d'élèves.

[Retour](#)

13. Coopérer avec les partenaires de l'école

- Coopérer, sur la base du projet d'école ou d'établissement, le cas échéant en prenant en compte le projet éducatif territorial, avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, l'association sportive de l'établissement, les associations complémentaires de l'école, les structures culturelles et les acteurs socio-économiques, en identifiant le rôle et l'action de chacun de ces partenaires.
- Connaître les possibilités d'échanges et de collaborations avec d'autres écoles ou établissements et les possibilités de partenariats locaux, nationaux, voire européens et internationaux.
- Coopérer avec les équipes pédagogiques et éducatives d'autres écoles ou établissements, notamment dans le cadre d'un environnement numérique de travail et en vue de favoriser la relation entre les cycles et entre les degrés d'enseignement.

 [Retour](#)

14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

- Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques.
- Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques.
- Réfléchir sur sa pratique - seul et entre pairs - et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action.
- Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles.

 [Retour](#)

P 1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

- Connaître de manière approfondie sa discipline ou ses domaines d'enseignement. En situer les repères fondamentaux, les enjeux épistémologiques et les problèmes didactiques.
- Maîtriser les objectifs et les contenus d'enseignement, les exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que les acquis du cycle précédent et du cycle suivant.
- Contribuer à la mise en place de projets interdisciplinaires au service des objectifs inscrits dans les programmes d'enseignement.

En particulier, à l'école

- . Tirer parti de sa polyvalence pour favoriser les continuités entre les domaines d'activités à l'école maternelle et assurer la cohésion du parcours d'apprentissage à l'école élémentaire.
- . Ancrer les apprentissages des élèves sur une bonne maîtrise des savoirs fondamentaux définis dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

En particulier, au collège

- . Accompagner les élèves lors du passage d'un maître polyvalent à l'école élémentaire à une pluralité d'enseignants spécialistes de leur discipline.

En particulier, au lycée général et technologique

- . Articuler les champs disciplinaires enseignés au lycée avec les exigences scientifiques de l'enseignement supérieur.

P 2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

- Utiliser un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves.
- Intégrer dans son enseignement l'objectif de maîtrise par les élèves de la langue orale et écrite.
- Décrire et expliquer simplement son enseignement à un membre de la communauté éducative ou à un parent d'élève.

En particulier, à l'école

- . Offrir un modèle linguistique pertinent pour faire accéder tous les élèves au langage de l'école.
- . Repérer chez les élèves les difficultés relatives au langage oral et écrit (la lecture notamment) pour construire des séquences d'apprentissage adaptées ou/et alerter des personnels spécialisés.

En particulier, au lycée professionnel

- . Utiliser le vocabulaire professionnel approprié en fonction des situations et en tenant compte du niveau des élèves.

[!\[\]\(cbe2492b119e39e02a1dab2af4a4b296_img.jpg\)Retour](#)

P 3. (1/2) Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

- Savoir préparer les séquences de classe et, pour cela, définir des programmations et des progressions ; identifier les objectifs, contenus, dispositifs, obstacles didactiques, stratégies d'étayage, modalités d'entraînement et d'évaluation.
- Différencier son enseignement en fonction des rythmes d'apprentissage et des besoins de chacun. Adapter son enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers.
- Prendre en compte les préalables et les représentations sociales (genre, origine ethnique, socio-économique et culturelle) pour traiter les difficultés éventuelles dans l'accès aux connaissances.
- Sélectionner des approches didactiques appropriées au développement des compétences visées.
- Favoriser l'intégration de compétences transversales (créativité, responsabilité, collaboration) et le transfert des apprentissages par des démarches appropriées.

.../...

P 3. (2/2) Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

En particulier, à l'école

- . Tirer parti de l'importance du jeu dans le processus d'apprentissage.
- . Maîtriser les approches didactiques et pédagogiques spécifiques aux élèves de maternelle, en particulier dans les domaines de l'acquisition du langage et de la numération.

En particulier, au lycée

- . Faire acquérir aux élèves des méthodes de travail préparant à l'enseignement supérieur.
- . Contribuer à l'information des élèves sur les filières de l'enseignement supérieur.

En particulier, au lycée professionnel

- . Construire des situations d'enseignement et d'apprentissage dans un cadre pédagogique lié au métier visé, en travaillant à partir de situations professionnelles réelles ou construites ou de projets professionnels, culturels ou artistiques.
- . Entretenir des relations avec le secteur économique dont relève la formation afin de transmettre aux élèves les spécificités propres au métier ou à la branche professionnelle.

P 4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves (1/2)

- Installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance.
- Maintenir un climat propice à l'apprentissage et un mode de fonctionnement efficace et pertinent pour les activités.
- Rendre explicites pour les élèves les objectifs visés et construire avec eux le sens des apprentissages.
- Favoriser la participation et l'implication de tous les élèves et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre pairs.
- Instaurer un cadre de travail et des règles assurant la sécurité au sein des plateformes techniques, des laboratoires, des équipements sportifs et artistiques.
- Recourir à des stratégies adéquates pour prévenir l'émergence de comportements inappropriés et pour intervenir efficacement s'ils se manifestent.

En particulier, à l'école

- . À l'école maternelle, savoir accompagner l'enfant et ses parents dans la découverte progressive de l'école, de ses règles et de son fonctionnement, voire par une adaptation de la première scolarisation, en impliquant, le cas échéant, d'autres partenaires.
 - . Adapter, notamment avec les jeunes enfants, les formes de communication en fonction des situations et des activités (posture, interventions, consignes, conduites d'étayage).
- .../...

P 4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

(2/2)

En particulier, à l'école (suite)

- . Apporter les aides nécessaires à l'accomplissement des tâches proposées, tout en laissant aux enfants la part d'initiative et de tâtonnement propice aux apprentissages.
- . Gérer le temps en respectant les besoins des élèves, les nécessités de l'enseignement et des autres activités, notamment dans les classes maternelles et les classes à plusieurs niveaux.
- . Gérer l'espace pour favoriser la diversité des expériences et des apprentissages, en toute sécurité physique et affective, spécialement pour les enfants les plus jeunes.

En particulier, au lycée professionnel

- . Favoriser le développement d'échanges et de partages d'expériences professionnelles entre les élèves.
- . Contribuer au développement de parcours de professionnalisation favorisant l'insertion dans l'emploi et l'accès à des niveaux de qualification plus élevés.
- . Mettre en œuvre une pédagogie adaptée pour faciliter l'accès des élèves à l'enseignement supérieur.

P 5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

- En situation d'apprentissage, repérer les difficultés des élèves afin mieux assurer la progression des apprentissages.
- Construire et utiliser des outils permettant l'évaluation des besoins, des progrès et du degré d'acquisition des savoirs et des compétences.
- Analyser les réussites et les erreurs, concevoir et mettre en œuvre des activités de remédiation et de consolidation des acquis.
- Faire comprendre aux élèves les principes de l'évaluation afin de développer leurs capacités d'auto-évaluation.
- Communiquer aux élèves et aux parents les résultats attendus au regard des objectifs et des repères contenus dans les programmes.
- Inscrire l'évaluation des progrès et des acquis des élèves dans une perspective de réussite de leur projet d'orientation.

[Retour](#)